



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BELLECHASSE



Municipalité de
Saint-Gervais

MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS
150, RUE PRINCIPALE
SAINT-GERVAIS (QUÉBEC)
G0R 3C0

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ
DE SAINT-GERVAIS, MRC DE BELLECHASSE, TENUE LE **VENDREDI 10**
NOVEMBRE 2023 À 17H, AU 150, RUE PRINCIPALE

SONT PRÉSENTS

M. Éric Asselin
M. Vincent Bilodeau
Mme Josée Lemieux
M. Marc Martineau
M. Nicolas Turcotte
Tous formants quorum sous la présidence de M. Gilles Nadeau, maire.

Le conseil de la Municipalité de Saint-Gervais siège en séance extraordinaire ce 2 novembre 2023, à la salle du conseil municipal. Sont présents : Chacune des personnes ci-haut mentionnées s'est identifiée individuellement. Assiste également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Johanne Simms.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Les membres du conseil constatent et mentionnent que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal, Article 153, aux membres du conseil qui ne sont pas présents pour l'ouverture de la présente séance extraordinaire.

2. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Dossier(s) - administration
 - 3.1 Autorisation de signature – contrat location temporaire bâtiment du 30, rue de la Fabrique est;
4. Période de questions;
5. Dossier(s) - varia, autre;
6. Levée de l'assemblée.

231132 IL EST PROPOSÉ PAR M. Nicolas Turcotte

APPUYÉ PAR M. Éric Asselin



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation

ET RÉSOLU D'adopter tel que présenté l'ordre du jour.

Résolution adoptée à l'unanimité.

3. DOSSIER(S) - ADMINISTRATION

3.1 AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT LOCATION TEMPORAIRE BÂTIMENT DU 30, RUE DE LA FABRIQUE EST

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gervais est propriétaire de l'immeuble sis au 30, rue de la Fabrique est à Saint-Gervais;

ATTENDU QUE le Centre socio-culturel est actuellement fermé en vue de la mise aux normes et des rénovations majeures;

ATTENDU QUE les équipements d'entraînement et de conditionnement physique appartenant au Bogym se trouvent actuellement dans l'immeuble sis au 30, rue de la Fabrique Est, Saint-Gervais;

ATTENDU QUE cette location temporaire contribuera à soutenir les activités récréatives offertes aux citoyens;

ATTENDU QUE les Loisirs et la Municipalité vont convenir d'un contrat de location temporaire pour l'occupation non permanente de ce bâtiment aux fins d'y installer le Bogym;

231133 IL EST PROPOSÉ PAR Mme Josée Lemieux

APPUYÉE PAR M. Vincent Bilodeau

ET RÉSOLU QUE le Conseil autorise et mandate Monsieur Gilles Nadeau, maire et Madame Johanne Simms, directrice générale et greffière trésorière à signer le contrat de location temporaire de l'immeuble sis et situé au 30, rue de la Fabrique est;

QUE Les loisirs de Saint-Gervais s'engagent à respecter toutes les conditions spécifiées dans le contrat de location temporaire, y compris, mais sans s'y limiter, l'obligation de préserver l'immeuble dans un bon état et de maintenir une assurance responsabilité civile adéquate pendant toute la durée du contrat de location temporaire.

Résolution adoptée à l'unanimité.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

5. DOSSIER VARIA

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

231134 IL EST PROPOSÉ PAR M. Marc Martineau



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation

ET RÉSOLU QUE l'assemblée soit levée à 17h10.

Je soussigné, maire de Saint-Gervais, donne mon assentiment sur l'ensemble des résolutions telles qu'elles sont rédigées dans le présent procès-verbal;

Gilles Nadeau,
Maire

Johanne Simms,
Directrice générale et greffière-trésorière



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation

